

Qu'est-ce que la médiation ?



Un outil pour la prévention et la résolution des conflits
Une méthode pour gérer des projets en commun

La médiation est un **processus** dans lequel un tiers neutre, impartial et indépendant, le médiateur, facilite la communication entre 2 ou plusieurs personnes.

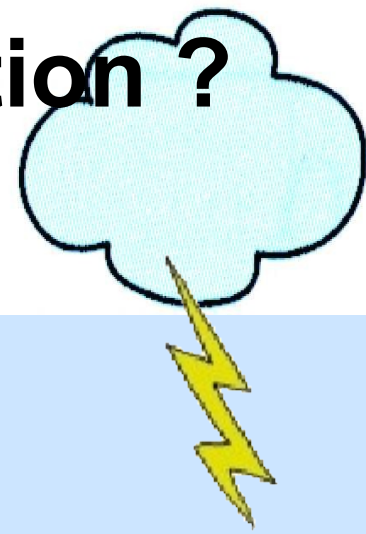
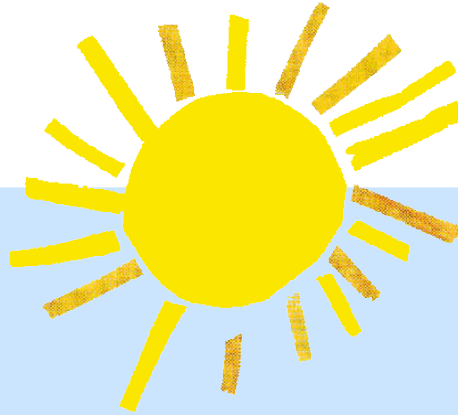
Ses objectifs sont **d'accompagner la recherche de solutions** prenant en compte les besoins de chacun et de **favoriser la relation**.

Le médiateur pose un **cadre de dialogue**, qui permet à chaque partie en conflit de s'expliquer, d'entendre l'autre et de se sentir écoutée par l'autre.

Parmi d'autres méthodes de gestion des conflits (conciliation, arbitrage), c'est la seule qui laisse les parties entièrement **libres des solutions** qu'elles choisiront.

Elle contribue ainsi à une meilleure **compréhension** d'une situation, à l'amélioration des relations de manière **durable**, et à l'**implication** réelle de chacun dans les solutions choisies.

Dans quels cas faire une médiation ?



Vous avez un conflit, ouvert ou latent, avec une personne, un groupe, une administration, un commerce...**la médiation peut être une solution.**

La médiation peut s'utiliser en **prévention** ou en **résolution** de conflit, ou dans toute situation qui nécessite une prise de décision commune sur un sujet.

Elle peut donc s'appliquer dans tous les domaines impliquant une relation à 2 ou plusieurs! Voici cependant ci-dessous quelques domaines dans lesquels la médiation peut être particulièrement utile.

Dans quels cas faire une médiation ?

FAMILLE

TRAVAIL

Vous êtes séparés ou en cours de séparation avec votre conjoint.

Qui va garder quoi? Comment allons-nous nous organiser avec les enfants? Comment rester en bons termes pour que les enfants n'en pâtissent pas? Plutôt que les avocats et le juge ne vous imposent une décision, vous aimeriez vous mettre d'accord entre vous.

Vous êtes en conflit avec votre associé(e) et souhaitez trouver un moyen de restaurer la relation sans que votre entreprise n'en pâtisse.

Vous êtes en désaccord sur un héritage.

Vous souhaitez vendre la maison de famille. Votre frère souhaite y habiter. Votre sœur quant à elle aimerait garder la maison pour l'utiliser plus tard...il est impossible de vous mettre d'accord et les procédures en justice durent depuis des années.

Dans quels cas faire une médiation ?

CONSOMMATION

Vous venez de faire des travaux de peinture chez vous.

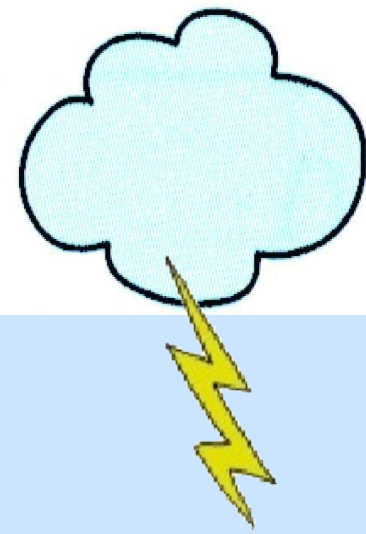
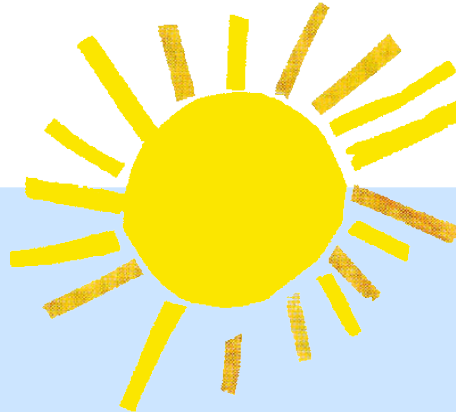
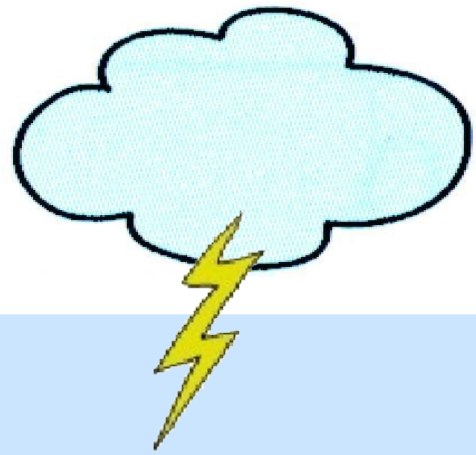
Vous avez payé cher une entreprise pour ce travail et vous n'êtes pas satisfait du résultat. Vous voudriez récupérer votre argent.

VOISINAGE

Vous habitez au dessus d'un bar et tous les soirs, les clients font du bruit. Le patron vous a dit qu'il demandait à tout le monde d'être discret mais cela ne suffit pas.

Votre voisin refuse de couper sa haie et elle vous bouche la vue. Vous lui avez pourtant demandé plusieurs fois gentiment, mais rien à faire, il fait la sourde oreille. Légalement, vous pouvez l'obliger à la couper, mais aimeriez mieux régler ça à l'amiable avec lui.

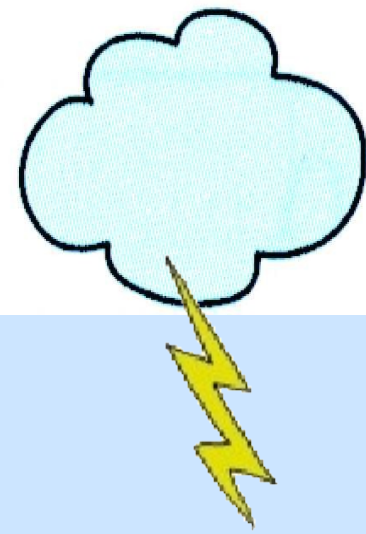
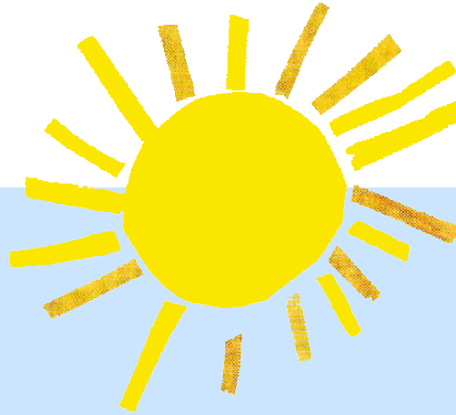
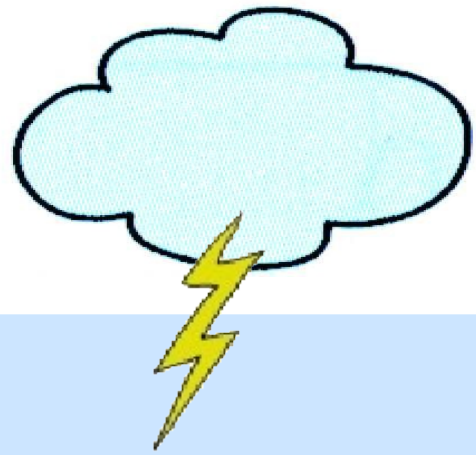
Comment ça marche ?



- Vous **prenez contact** avec la médiatrice et vous la rencontrez pour lui exposer la situation.
- Vous ou la médiatrice prenez contact avec la ou les autres parties pour leur **proposer une médiation**. La médiatrice leur propose aussi de les rencontrer avant la médiation.
- Vous participez, avec l'autre partie et avec la médiatrice, à une **rencontre de médiation**. Dans cette rencontre, chacune des parties aura l'occasion d'expliquer son point de vue sur le problème.
- A la fin de la rencontre, vous décidez, avec l'autre partie, s'il y a lieu ou non de continuer la médiation.

Pour me contacter
Maïté Cordelle Nshing
maite.cordelle@gmail.com
06 70 83 80 95 ou 04 26 55 09 28

L'éthique de la médiation



- Le médiateur s'engage à être **impartial** quant aux parties et **neutre** sur le fond du problème traité.
- Le médiateur et les parties s'engagent à respecter la **confidentialité** des échanges.
- Le médiateur **organise les échanges** dans un climat de respect afin de faciliter l'expression et la compréhension mutuelle de chacune des parties.
- La médiation est un processus **volontaire** dans lequel les parties sont toujours libres d'arrêter.
- Le médiateur **ne prend aucune décision** : celles-ci appartiennent aux seules parties en présence, qui pourront écrire un éventuel accord en fin de médiation.